

**Procès-verbal d'admissibilité
du Concours interne sur titres complété d'épreuves d'ouvrier
principal de 2ème classe
spécialité « Agent de Prévention et de Sécurité »**

Vu l'arrêté du 26 décembre 2017 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves des concours de recrutement pour l'accès à certains grades de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris ;

Vu la décision d'ouverture des concours externe et interne sur titres complétés d'épreuves d'ouvrier principal de 2ème classe spécialité (métier) « Agent de Prévention et de Sécurité » en date du 25 août 2025,

Vu l'arrêté du 17 novembre 2025 fixant la liste des candidats autorisés à prendre part au concours.

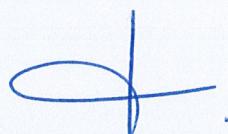
Vu l'examen des candidatures ;

Après délibération, le jury réuni le 28 janvier 2026 au Centre Hospitalier de Chartres, déclare admissibles le(s) candidat(e)s suivant(e)s :

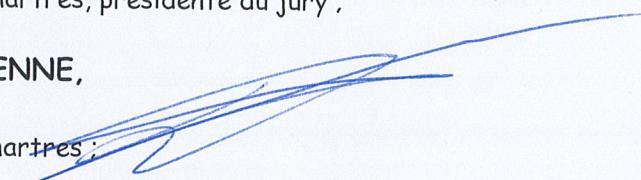
- Monsieur Audric CHOPLAIN
- Monsieur Thomas DENIS
- Monsieur Yssa DIAKITE
- Monsieur Younes EL OUAKILI
- Monsieur Dimitri FUNIERE
- Monsieur Ludovic GACQ
- Monsieur Julien MAIGRET
- Monsieur Abdelhasset NEJDI

- Monsieur Pintu LUBAKI

Madame Bérengère TALMANT,
Responsable du Développement Social
du Centre Hospitalier de Chartres, présidente du jury ;



Monsieur Benjamin DEJENNE,
Ingénieur Biomédical
du Centre Hospitalier de Chartres ;



Madame Marie-Cécile PHILIPPON,
Adjointe des cadres hospitaliers
chargée des mobilités professionnelles du Centre Hospitalier de Chartres ;

Monsieur Jean-Pierre ZELINDRE,
Technicien Hospitalier,
à la Direction des Travaux du Centre Hospitalier de Châteaudun

